COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MARS 2017

Nombre de Conseillers: 15

En exercice : 15 Présents : 12 Votants : 14

Date de la convocation du Conseil Municipal : 27 Février

L'an deux mil dix-sept,

Le 3 mars 2017

Le Conseil Municipal de la Commune de MELLERAN

Dûment convoqué s'est réuni à la Mairie,

Sous la présidence de Mr AUBIN Joël, le Maire.

PRESENTS: AUBIN J, MERCIER S, POUPIN A, STONE A, DELAIRE F, REVRANCHE MF, MORIN H, VIDAULT W, AIRVAULT JL, LANGLAIS Ch, RENAUD F, CAHIER Ch.

REPRESENTÉS: COURTOIS F, COWLES K

ABSENTS : BAILLARGE I SECRÉTAIRE : CAHIER Ch

Objet : Procès-verbaux du 3 et 18 Février 2017

Les procès-verbaux du 3 et 18 Février sont validés à l'unanimité.

Objet : Marché mur du cimetière

Mr le Maire informe que 4 entreprises ont été consultées et que 3 offres ont été reçues. Deux options ont été demandées la construction d'un mur à l'identique et la construction d'un mur de 1.60m de haut.

Vote Pour le mur à l'identique : 5 Vote Pour le mur à 1.60m : 2 Abstention : 6 Mr VIDAULT n'a pas participé au vote

Le conseil décide de refaire le mur à l'identique et après étude des devis retient le devis de l'entreprise BG Construction qui s'élève à 23 397.24€ TTC.

Objet : Marché renouvellement du photocopieur

Mr le Maire informe que le contrat de maintenance du photocopieur arrive à terme en mai 2017 et que le prestataire de service propose de renouveler le copieur. Un deuxième prestataire a été sollicité pour faire une offre.

Après étude des offres, le conseil retient la société ABG pour la fourniture d'un copieur dont le montant s'élève 4 819€ HT et pour la reprise de l'ancien copieur à hauteur de 1000€. Les prix des photocopies sont de 0,005 € pour la page en noir et blanc et de 0,045 € pour la page en couleur auquel s'ajoute 120 € pour la maintenance de la connectique annuellement. Ces prix sont fermes sur la durée du contrat qui est de 5 ans.

Objet : Travaux église

Mr le Maire rappelle que les travaux de démoussage de la toiture et le remplacement de 2 vitraux ont été réalisés en 2016.

Nous avons reçu la subvention de la DRAC en 2016 par contre la subvention sollicitée auprès du département concernant les monuments classés n'a pas été reçue et ne sera pas versée car il n'y a actuellement plus de financement spécifique pour les

monuments classées. Il y aurait des possibilités auprès de CAP 79. Le département a été contacté pour savoir s'il était possible de déposer un dossier de subvention pour les 2 tranches malgré le fait que la première tranche soit réalisée. En attente de réponse.

A ce jour le montant disponible pour la commune des dons 2016 s'élèvent à 4 794€. Le conseil est d'accord pour affecter ces dons aux tranches 2016 et 2017 correspondant aux travaux de démoussage de la toiture et la réfection de l'ensemble des vitraux de l'église; le complément des financements proviendra des subventions de la DRAC, de CAP 79 et des fonds propres. M Le maire est chargé d'établir le plan de financement pour les demandes de subventions à valider en conseil.

Objet: RIFSEEP

Mr le Maire rappelle que le conseil a décidé en décembre d'attendre la parution du décret pour les agents techniques avant de mettre en place ce nouveau régime indemnitaire. Suite à cette décision le préfet nous demande de retirer cette délibération car elle n'est pas conforme étant donné que le décret concernant les agents techniques est paru le 27 décembre 2016, et que les collectivités doivent mettre en place le RIFSEEP pour les cadres d'emplois lorsque les corps équivalents de la fonction publique d'Etat en bénéficient.

Après délibération le conseil décide de retirer cette délibération et d'instaurer ce dispositif dès que possible.

Objet : Représentant à la commission impôts à la communauté de communes

Le 1^{er} adjoint informe que les communes de moins de 1000 habitants doivent désigner un titulaire et un suppléant au sein du conseil municipal qui figureront sur une liste, la communauté de communes en désignera 20 qu'elle présentera au Directeur départemental des finances publiques.

Mr AUBIN Joël est désigné conseiller titulaire MORIN Hubert est désigné conseiller Suppléant

Objet : Participation aux frais d'entretien de l'association « le chat qui pèche »

Le 1^{er} adjoint propose que l'association du chat qui pêche conformément à la convention de mise disposition des locaux participe aux frais d'entretien.

Après présentation des dépenses, s'en est suivi un débat, il est décidé que la commune demande à l'association une indemnité sur ces frais. Le 1^{er} adjoint est mandaté pour rencontrer le responsable de l'association pour fixer le montant de l'indemnisation. L'association prendra en charge le téléphone et le remplissage de la citerne gaz car elle est la seule utilisatrice.

Objet : Avis Enquête publique Eoliennes de Alloinay

Mr le Maire informe que nous avons reçu un dossier d'enquête publique sur la demande d'autorisation présentée par la SAEML 3D ENERGIES relative au projet d'exploitation d'un parc éolien comportant 3 éoliennes sur la commune d'Alloinay.

Le conseil n'émet pas d'objection sur le projet d'extension du parc éolien des Raffauds.

M MORIN n'a pas participé au débat POUR : 7 contre : 2 abstentions : 4

Objet : Réfraction de prix pour la location de la chasse de Pouilloux

Mr le Maire informe que le 12 Février l'ACCA de Pouilloux a loué la salle des fêtes et qu'il y a eu un dysfonctionnement au niveau du chauffage et du chauffe-

eau. Pour dédommager cette association le Maire propose la gratuité de la salle et le remboursement des arrhes afférents encaissés.

Le conseil est favorable pour rembourser les arrhes à l'ACCA de Pouilloux.

Questions diverses

Agents communaux:

M MERCIER Sébastien, 1^{er} Adjoint remplace M MORIN Hubert comme interlocuteur des cantonniers et pour l'entretien du matériel.

Le Maire.